

Pour renforcer le service public d'éducation,
pour améliorer les conditions de travail...

Votez SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP.
Votez et faites voter FSU !



Sommaire

- Enjeux du vote – nos propositions p 2 à 5
- Nos listes p 6-7
- Le vote : mode d'emploi p 8

Joint à ce hors-série :

- un encart de 4 p FSU et un marque-pages FSU à tous les destinataires
- un encart de 4 p aux CPE, PsyEn, non titulaires
- un encart de 8 p aux AED

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE : élections professionnelles

VOTEZ SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP ET FAITES VOTER FSU



Alexis Morel



Catherine Piecuch



Christine Focquenoy



Corinne Souche



Emilie Dooghe

Pourquoi voter ? Quels enjeux ?

Ces élections seront-elles les dernières ? C'est en tout cas ce que souhaiterait le gouvernement : vider de leur sens toutes les instances qui vous permettent de participer, par l'intermédiaire de vos élu.e.s, à l'organisation et au fonctionnement du service public, qu'il s'agisse de règles collectives ou de décisions individuelles sur vos carrières. C'est bien la preuve que les commissaires paritaires constituent un pouvoir réel et efficace pour contrer les projets nocifs qui visent le statut de la Fonction Publique en général et les personnels du second degré en particulier !

S'abstenir, c'est s'affaiblir

L'immense majorité des personnels est attachée à ce système. Chaque année, les syndicats de la FSU répondent à des milliers de demandes lors des opérations de carrière (congrès formation, hors-classe, promotions, etc.) et de mutations. Pour conserver cette réelle capacité d'action, pour éviter de laisser entre les seules mains de l'administration les

décisions concernant vos métiers et vos carrières, la mobilisation de toutes et tous est impérative. Il faut lancer une mobilisation générale et participer massivement à ces élections professionnelles, en votant et en faisant voter SNES et FSU.

Votre voix compte, voici 4 bonnes raisons de voter et de faire voter :

- 1. Pour peser sur les choix qui vous concernent :** carrières, salaires, mutations, conditions de travail... Les instances qui sont renouvelées à l'occasion de ces élections sont amenées à délibérer sur des orientations, nationales ou locales, à l'impact très concret sur vos vies et vos métiers.
- 2. Pour être défendu.e.s individuellement :** c'est grâce à la légitimité que vous donnez, par votre vote, à vos élu.e.s, qu'ils pourront vous défendre efficacement en CAP ou CCP pour éviter les décisions arbitraires.

3. Pour faire respecter notre statut, gravement menacé actuellement, de fonctionnaire : celui-ci nous donne des droits et des devoirs particuliers. Préserver ce statut, et même l'améliorer, passe par le vote aux élections professionnelles, car il concrétise notre spécificité professionnelle d'acteurs engagés, participant à l'organisation et au fonctionnement du service public.

4. Pour être représenté.e.s partout : les résultats obtenus aux élections aux CTA servent à attribuer les sièges des représentants des personnels aux Comités Techniques Départementaux (DGH, carte scolaire du 1er degré et des collèges), aux Comités Départementaux de l'Éducation Nationale (Budgets des collèges, dotations matériels...), aux Comités académique et départementaux d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). ■

Engagé.e au quotidien. Pourquoi suis-je candidat.e ?

Pour ne pas laisser l'arbitraire prévaloir dans la gestion de nos carrières

Engagé.e au quotidien. Pourquoi suis-je candidat.e ?

Parce qu'enseignant.e de terrain, au contact des collègues, je peux porter leur voix dans les instances au Rectorat

Pourquoi le SNES-FSU doit-il rester majoritaire ?

Depuis 2011, contre l'avis des syndicats de la FSU, l'organisation des élections a radicalement changé. En passant d'un vote papier à un vote électronique, le taux de participation a fortement baissé (65% à 41%), ce qui a profité aux organisations minoritaires et peu implantées sur le terrain mais actives sur les réseaux sociaux. Derrière un « pluralisme » qui pourrait sembler sain, les gouvernements successifs veulent minorer le poids du syndicat majoritaire afin de pouvoir s'appuyer sur des organisations minoritaires pour faire passer des réformes contestées : réforme du collège (soutien du SGEN-CFDT et de l'UNSA), réforme du bac (soutien de l'UNSA et du SNALC), parcoursup (soutien du SNALC, du SGEN-CFDT et de l'UNSA). Le SNES et sa fédération, la

FSU, dérangent, car nous sommes encore les seuls à être représentatifs de toute la diversité de la profession de l'Éducation, et en capacité d'informer, de dénoncer, de mobiliser, de combattre mais aussi de proposer !

Aucun.e militant.e, aucun.e élu.e du SNES-FSU n'est déchargé.e totalement de cours : c'est en étant sur le terrain, en connaissant et en partageant les mêmes conditions de travail que le SNES-FSU peut conseiller et aider efficacement les collègues au quotidien. C'est cette expertise juste et solide qui permet aux élu.e.s du SNES-FSU d'agir et d'intervenir efficacement dans les instances académiques et nationales. Le résultat des élections professionnelles aura également un impact sur les

décharges horaires qu'utilisera le SNES-FSU pour permettre à ses militant.e.s de continuer à s'investir pour la défense de nos métiers et des personnels : permanences, stages syndicaux, Heures d'Informations Syndicales, accompagnement et soutien aux collègues...

Les votes que vous allez émettre du 29 novembre au 6 décembre seront donc décisifs pour asseoir la représentativité de notre organisation, et essentiels pour peser demain sur nos conditions de travail : voter pour la FSU aux CTA et CTM, et pour le SNES aux CAPA et CAPN, c'est voter pour renforcer, au quotidien, notre capacité de proposition, d'action et de défense des personnels. ■



Eric Duflos



Flore Lataste



Héléne Nowacki



Jean-François Carémel



Karine Galand



Laurie Rohart

CAP, CT... quésaco ?

Les commissions administratives paritaires : CAPA / CAPN

Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles : avancement d'échelon, mutation, congé formation, postes adaptés, hors-classe, classe exceptionnelle... Elles existent à deux échelons : national (CAPN) et académique (CAPA). Les CAP sont instaurées pour chaque corps de titulaires (certifié.e.s – agrégé.e.s – CPE – PsyEN – PEGC – EPS) et sont composées en nombre égal de représentant.e.s de l'administration et de représentants du personnel. Les représentant.e.s pour chaque corps sont issus des listes de chaque syndicat : SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP.

Les CAP sont des instances indispensables pour assurer la défense des intérêts individuels par des droits reconnus à tous, élaborer des règles communes, assurer la transparence dans leur application... Au fil des années, grâce en particulier à l'action du SNES-FSU et de ses élu.e.s, elles ont vu leurs compétences et leur rôle s'étendre pour devenir des lieux de défense et de revendications pour l'ensemble des personnels. Elles jouent un rôle essentiel pour :

- garantir l'égalité de traitement,
- assurer la transparence dans les différents actes de gestion des carrières et des mutations,
- lutter contre les passe-droits et les décisions arbitraires.

Elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration pour éviter une gestion « à la tête du client ». ■

Les comités techniques : CTA / CTM

Dans l'Éducation nationale, les CT sont organisés à trois échelons :

- le Comité technique ministériel (CTM) ;
- le Comité technique académique (CTA) ;
- le Comité technique départemental (CTSD).

Les représentant.e.s du SNES sont issu.e.s des listes portées par la FSU. **Les CT sont des instances fondamentales pour le travail syndical et la représentativité, et délibèrent sur tous les sujets importants relatifs à nos conditions de travail :** créations et suppressions de postes, ouvertures et fermetures de formations, d'options, étiquetage et profil des postes spécifiques dans le second degré... D'une façon générale, c'est en CT que l'on traite toutes les questions d'organisation et de fonctionnement des établissements, du recrutement, des salaires, des règles de carrières, de formations, d'égalité professionnelle... ■

Engagé.e au quotidien. Pourquoi suis-je candidat.e ?

Pour défendre mon métier et offrir un service public de qualité aux élèves

Pour agir et ne pas subir les pressions des managers locaux

Pour veiller au respect des textes et de notre statut

Pour informer et conseiller les collègues dans leur projet de mutation

PDF Creator Trial

le SNES et la FSU : la voix de nos professions !

Les élu.e.s du SNES – SNUIPP – SNEP – SNUEP – SNESUP dans les CAPA de 2014 à 2018

corps	certifiés	agrégés	CPE	PsyEN ²	PEGC	EPS (sauf agrégés)
nombre de sièges à pourvoir	19	10	8	4	3	7
nombres d'élu.e.s SNES - SNEP - SNUIPP - SNESUP (2014-2018)	10	6	4	2	2	7

* résultats des élections professionnelles en novembre 2017 suite à la création du nouveau corps des PsyEN

Les élu.e.s de la FSU dans les CTA, les CTSD ainsi qu'aux CHSCT de 2014 à 2018

Instances	CTA	CTSD 59	CTSD 62	CHSCTA	CHSCT 62	CHSCT 59
nombre de sièges à pourvoir	10	10	10	7	7	7
nombre d'élu.e.s FSU (2014-2018)	4	4	4	3	3	3



Ludivine Debacq



Magali Laumenerch



Maéva Bismuth



Marie Cattelain



Nathalie Lohat



Laetitia Logeon

Salaires, carrières : que veut le SNES-FSU ?

Salaires

Le SNES et la FSU avaient obtenu du précédent gouvernement le dégel du point d'indice et une revalorisation des salaires avant que le gouvernement Macron n'y mette un coup d'arrêt. Cependant, les mesures acquises dans le protocole PPCR ont permis une revalorisation, certes insuffisante, mais réelle, des salaires et des carrières dans un processus qui va jusqu'en 2021 :

- **nouvelles grilles indiciaires** avec l'attribution de points d'indice supplémentaires aux différents échelons ;
- **nouvelles perspectives salariales** avec l'accès généralisé à la hors-classe et la création de la classe exceptionnelle ;
- **conversion d'une partie de l'ISOE en points d'indice** pris en compte dans le calcul de la retraite.

Revalorisation insuffisante, mais fallait-il refuser les premières avancées salariales obtenues depuis 1989 et léser les collègues ? Faut-il distiller un discours anxiogène sur le PPCR comme le font les syndicats qui ont refusé de signer l'accord ? Ceux-ci comptent-ils sur le gouvernement actuel pour obtenir mieux alors qu'il s'est empressé de geler le point d'indice et rêve d'instaurer la concurrence entre les personnels et une politique salariale ultra-libérale ? Pour le SNES-FSU, le PPCR est un point d'appui vers une revalorisation plus générale. Nul doute que nous aurons fort à faire pour défendre ces acquis et en obtenir d'autres. La FSU et ses syndicats nationaux continueront donc à intervenir pour améliorer les textes d'application de PPCR, pour qu'ils soient les plus favorables possible aux personnels, pour assurer l'effectivité des revalorisations et surtout aller plus loin. **Le SNES-FSU exige l'augmentation des salaires par le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes subies.**

Carrière

Les actions que le SNES et la FSU ont menées avec les personnels ont trouvé leurs premiers résultats dans le cadre des discussions PPCR. Nous avons ainsi obtenu :

- **la déconnexion quasi-totale entre l'avancement de carrière et l'évaluation**, donc la diminution des pressions locales et managériales ;
- **l'égalité de tou.te.s par des rendez-vous de carrière aux mêmes moments et non plus au gré d'un « mérite » reconnu de façon aléatoire**, en fonction de l'agenda de l'inspecteur ou de votre éloignement géographique ;
- **une classe normale unifiée qui permet d'atteindre le 11^{ème} échelon en 26 ans maximum contre 30 ans auparavant ;**
- **le parcours de la carrière sur au moins deux grades avec l'accès au dernier échelon de la hors-classe pour tou.te.s** alors que de nombreux collègues n'atteignaient même pas son 1^{er} échelon auparavant ;
- **une fin de carrière revalorisée**, un échelon supplémentaire à la HC sera ajouté à partir de 2021 (+ 140 € nets par mois) ;
- **la garantie d'un même statut pour tou.te.s**, loin du « monde parfait » dont rêve l'exécutif et dans lequel les chefs d'établissement seraient les évaluateurs, voire les recruteurs de personnels contractuels.

Le SNES-FSU a soutenu le PPCR car il a permis d'engranger des acquis pour sécuriser les carrières de tou.te.s. Il compte bien utiliser ces derniers pour obtenir mieux et plus pour tou.te.s les collègues.

Le SNES-FSU exige une carrière accélérée au rythme de l'ancien grand choix, se déroulant sur les trois grades avec transformation de la classe exceptionnelle en débouché de carrière pour tou.te.s. ■

Revalorisation PPCR, réformes du collège, du lycée, du bac ... Comment vos représentants ont-ils voté depuis 2014 ?

CTM Comité Technique Ministériel	 F.S.U.	FO	SNALC	CGT		UNSA	SGEN
PPCR carrière, décembre 2017	Pour	C	C	C		P	P
PPCR revalorisation des grilles, décembre 2017	Pour	C	C	C		P	P
CSE Conseil Supérieur de l'Éducation	 F.S.U.	FO	SNALC	CGT	SUD	UNSA	SGEN
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mars 2015	Abstention	C	C	C	C	P	P
Réforme collège, avril 2015	Contre	C	C	C	C	P	P
Évaluation / DNB / LSU, octobre 2015	Contre	C	C	C	C	P	P
Programmes collège, octobre 2015	Contre	C	C	C	C	P	P
Loi orientation et réussite des étudiants / Parcoursup, novembre 2017	Contre	C	P	C	C	P	P
Réforme baccalauréat, mars 2018	Contre	C	P	C	C	P	C
Réforme du lycée, avril 2018	Contre	C	C	C	C	A	C
Grille horaire Bac Pro, octobre 2018	Contre	refus de vote	C	C	C	P	A
Grille horaire CAP, octobre 2018	Contre	refus de vote	C	C	C	P	P



Olivier Carraud



Sarah Chaudesaigues



Thierry Quéту



Véronique Harnétiaux



Vincent Perlot



Willy Leroux

Au collège : bien faire notre métier

La réforme de 2015 a favorisé réunionite, infantilisation, pressions sur les pratiques pédagogiques et concurrence pour les heures de « marge »... « L'assouplissement » du ministre Blanquer n'y a rien changé : sans horaires définis nationalement, les heures de groupes et les enseignements facultatifs sont livrés à la concurrence. Le DNB est devenu un diplôme local, source de pressions. Le SNES-FSU se mobilise pour que tous les enseignements soient entièrement financés avec un cadrage national, pour que le DNB retrouve sa valeur d'examen national où toutes les disciplines sont évaluées.

Le SNES-FSU demande la suppression des conseils école-collège et des conseils de cycle, instances bureaucratiques et lieux d'injonctions, conçus pour remettre en cause la spécialisation disciplinaire et faire des

professionnel.le.s que nous sommes des exécutant.e.s.

Il défend la liberté pédagogique individuelle, notamment dans l'évaluation des élèves et exige la suppression du bilan de cycle. Il est aussi attaché à la liberté pédagogique collective des équipes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.

Il considère que la lutte contre les inégalités scolaires ne peut s'engager que dans le respect de l'expertise disciplinaire des enseignant.e.s, et dans le cadre d'une politique œuvrant pour la mixité sociale qui doit remettre en cause le poids de l'enseignement privé.

Il lutte pour le maintien de la labellisation Éducation Prioritaire, qui contraint l'État à engager des moyens pour les territoires défavorisés. ■

CPE : encore tant à gagner !

La circulaire de mission de 2015 ainsi que la mise en œuvre du PPCR ont marqué des avancées pour la catégorie, à mettre à l'actif du SNES-FSU - que ce soit sur la question du temps de travail, de la reconnaissance de l'identité professionnelle des CPE « concepteurs de leur activité », ou encore des carrières. Malgré cela, de nombreux chantiers restent ouverts : création d'une agrégation d'éducation ou son équivalent, création d'un corps d'inspection spécifique, etc.

Le SNES-FSU ne cesse d'agir et de militer pour la défense des droits des personnels, l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation des carrières et des salaires. Il agit aussi pour la confirmation de

l'identité professionnelle des CPE, qui doit notamment passer par :

- le retour au régime dérogatoire aux statuts de la fonction publique, garant d'une équité de gestion des opérations de mobilité et de carrière avec les enseignants, ainsi que de notre appartenance logique aux équipes pédagogiques et éducatives au côté des enseignants ;
- le respect des 35h et des missions inscrites dans la circulaire de 2015, mises à mal par les pressions et les nombreuses dérives managériales ;
- un plan pluri-annuel de création de postes pour garantir de bonnes conditions de travail pour tou.te.s, et pour répondre à l'ambition éducative de la circulaire de 2015. ■

Au lycée : une réforme façon puzzle

La réforme du lycée en cours est critiquée par plusieurs organisations syndicales mais pour des raisons différentes : si le Sgen-CFDT et le Se-UNSA regrettent une modularité trop discrète, au SNES-FSU, nous considérons au contraire qu'une réforme qui ôte toute lisibilité des parcours en supprimant les séries va à l'encontre de la démocratisation du système scolaire : quelle famille non initiée s'y retrouvera dans ce système complexe ? Quid des emplois du temps qu'il va générer ? Que deviendront les élèves, au tri de parcoursup, s'ils n'ont pas choisi les bons enseignements ? Cette réforme crée donc encore plus d'inégalités sociales et territoriales, tout en permettant de supprimer des postes,

et d'accroître la concurrence entre disciplines et entre lycées. C'est pourquoi le SNES-FSU la combat.

Le nouveau baccalauréat, qui est solidaire de la sélection via parcoursup, doit reposer sur de multiples évaluations en contrôle continu / local. Pour le SNES-FSU, cela implique le dynamitage du bac national, le stress de l'évaluation permanente et la fin de la liberté pédagogique avec l'obligation d'avancer tous au même rythme sans prendre en compte le profil de nos classes. Nos conditions de travail vont être dégradées, ainsi que nos relations avec les élèves et leurs parents. ■

Quelle inclusion ?

En réduisant les pré-orientations en 6^{ème} SEGPA, l'administration diminue leurs effectifs, pour les supprimer à terme. « L'inclusion » de ces élèves dans les classes ordinaires se fait ainsi au mépris de leurs difficultés, et les prive de l'enseignement adapté auquel ils ont droit. SEGPA, ULIS, inclusion individuelle : les professeurs du 2nd degré sont culpabilisés, sommés de pratiquer une inclusion sans moyens, sans formation, et générant de la souffrance au travail.

Le SNES-FSU, avec le SNUIPP-FSU, favorables à une inclusion raisonnée, exigent des baisses d'effectifs par classe et du temps de concertation intégré au service, afin de bien accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers. Amenés à fréquenter les classes ordinaires, ils doivent faire l'objet d'une double inscription (dispositif et classe d'accueil). Les AESH doivent en outre acquérir une professionnalisation, et une meilleure rémunération avec un véritable statut. ■

Politique du chiffre ?

Pour le SNES-FSU, les enseignants sont concepteurs de leur métier, de leurs démarches et pratiques pédagogiques : il dénonce ainsi les pressions hiérarchiques et le « nouveau management » qui génère du stress, voire de la souffrance au travail.

Cette logique néo-managériale est encouragée par le ministre Blanquer, qui souhaite donner aux chefs d'établissement le pouvoir de choisir les professeurs qui accepteraient de rendre des comptes sur leur activité et d'entrer dans une logique de rémunération à la performance et aux résultats. ■

Quels effectifs ?

Pour le SNES-FSU, les effectifs des classes doivent être limités avec, au maximum, 24 élèves en collège (20 en REP), 25 en 2nde et 30 dans le cycle terminal, avec des dédoublements inscrits dans les horaires nationaux, dans toutes les disciplines. ■

Des listes représentatives, des élu.e.s engagé.e.s

Les élections au CTA

► **Représentatives de nos professions**, les listes du SNES, du SNEP, du SNESUP, du SNUEP et du SNUIPP, syndicats de la FSU, le sont assurément : renouvellement, présence de l'ensemble des disciplines, des catégories, des secteurs de l'académie, et des différents types d'établissement (collège, REP/REP+, LEGT, LPO, LP et enseignement supérieur).

► **Des candidat.e.s qui sont avant tout vos collègues** : contrairement à d'autres organisations syndicales qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés de leur activité professionnelle, tou.te.s les militant.e.s du SNES-FSU (CPE, AED, Certifié.e.s, Agrégé.e.s et PsyEN), y compris les responsables académiques et nationaux, continuent d'exercer dans leur établissement.

Cette connaissance réelle du terrain est sans doute l'une des raisons qui nous permet de peser efficacement dans les instances et les discussions et ainsi d'obtenir des avancées pour nos métiers.

► **Engagé.e.s au quotidien** : Tou.te.s nos candidat.e.s sont engagé.e.s quotidiennement pour les personnels, l'Éducation Nationale et les services publics.

Pour confirmer et même amplifier cette représentativité : du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter pour les listes SNES, SNEP, SNUEP, SNESSUP, SNUIPP de la FSU, et pour la FSU elle-même aux Comités Techniques (CT). ■

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

Liste présentée par la F.S.U.

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNUACTE)

CAREMEL Jean-François, Professeur certifié

DAUCHOT Dominique, Professeure des écoles

BOULOGNE Marc, Professeur d'EPS

BRESSAN Frédéric, Attaché

GRESSIER Valérie, Infirmière

TALLEU Alain, Professeur des écoles

MOREL Alexis, Professeur agrégé

BISMUTH Maeva, Conseillère Principale d'Éducation

CHAUDESAIGUES Sarah, Professeure certifiée

GAULTIER Nathalie, Assistante Sociale

LIEVIN Sabine, Professeure de lycée professionnel

CORNETTE Valérie, Personnel de direction

JANKOWIAK Emilie, Professeure d'EPS

NOWACKI Hélène, Professeure Contractuelle

MERLE Marielle, Assistante d'Éducation

DEPESTEL Anabelle, Professeure des écoles

VASSEUR Maxime, Professeur des écoles

VERNIER Pascale, Attachée

PINCHON Laurence, Professeure d'EPS

PIECUCH Catherine, Professeure agrégée

Collège Chochoy, Norrent Fontes - 62

Collège Verlaine, St Nicolas-lez-Arras - 62

Lycée Pierre Forest, Maubeuge - 59

Lycée Pasteur, Hénin-Beaumont - 62

LP du Détroit, Calais - 62

Groupe scolaire Jan de Belle, Bailleul - 59

Lycée Condorcet, Lens - 62

Collège Martin Luther King, Calais - 62

Lycée Carnot, Bruay-la-Buissière - 62

Dsden, Lille - 59

LP Henri Senez, Hénin-Beaumont - 62

Collège Lavoisier, St Saulve (59)

Lycée du Hainaut, Valenciennes - 59

Collège Debeyre, Marquette-lez-Lille - 59

Groupe scolaire Jan de Belle, Bailleul - 59

Ecole Hugo-Maintenon, Lambersart - 59

Collège Langevin-Wallon, Grenay - 62

Lycée Faidherbe, Lille - 59

LP Dynah Derycke, Villeneuve d'Ascq - 59

Collège Brassens, St Venant - 62

Les élections aux CAPA

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Liste déposée par le SNES et le SNUEP

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

FOCQUENOY Christine Lycée Raymond Queneau, Villeneuve d'Ascq - 59

CREVON Valérie Lycée Colbert, Tourcoing - 59

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

MYRTA Anne Collège Chatelet, Douai - 59

HARNETIAUX Véronique Lycée professionnel S. Allende, Béthune - 62

VINS Anne Christine Lycée professionnel Michel Servet, Lille - 59

DUJMOVIC Boris Collège Fernande Benoist, Hazebrouck - 59

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

BISMUTH Maeva Collège Martin Luther King, Calais - 62

LEOPOLDI Benjamin Lycée professionnel Sévigné, Tourcoing - 59

HOUACINE Cédric Lycée Polyvalent Eugène Thomas, Le Quesnoy - 59

DEBACQ Ludivine Collège Jean Mermoz, Faches-Thumesnil - 59

PSYCHOLOGUES

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Liste déposée par le SNES et le SNUIPP

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

LEFEBVRE Laurence CIO de Lille, Lille - 59

DECHIR Annick Circ. 1^{er} degré, Lille 3 / Villeneuve d'Ascq Nord - 59

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

MARTEEL Danièle Circ. 1^{er} degré, Dunkerque/ Saint Pol sur Mer - 59

DULIEU Patricia CIO Hainaut Valenciennois, Valenciennes - 59

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

BUGNON Christophe CIO d'Arras, Arras - 62

BENARD Candice Circ. 1^{er} degré, Valenciennes Centre - 59

BONENFANT Yann CIO Dunkerque-Flandres, Saint Pol sur Mer - 59

CARPENTIER Karine Circonscription 1^{er} degré, Lille 1 Centre - 59

Pour les CAP votez :



Pour les CT votez :



au quotidien et qui sont avant tout vos collègues

Les élections aux CAPA

CERTIFIÉ.E.S ET ADJOINT.E.S D'ENSEIGNEMENT

Liste déposée par le SNES et le SNESUP

Classe exceptionnelle du corps des professeur.e.s certifié.e.s

LEROUX Willy, Technologie Collège du Moulin, Grande-Synthe – 59
LAUMENERCH Magali, Lettres modernes Collège Jules Verne, Maubeuge – 59

Hors classe du corps des professeur.e.s certifié.e.s

DELIANNE-ROUSSEL Cécile, Lettres modernes Lycée Kernanec, Marcq en Barœul – 59
DUFLOS Eric, Lettres modernes Collège Roger Salengro, Saint Pol sur Ternoise – 62
DUQUESNE Boris, Technologie Collège Victor Hugo, Somain – 59
YAYILKAN Dursun, Technologie Collège Paul Verlaine, Lille – 59
KAIM Michaël, Mathématiques Lycée Montebello, Lille – 59
LOHAT Nathalie, Anglais Lycée Marguerite de Flandre, Gondecourt – 59
HOCHART Frédéric, Génie Electrique Electronique Lycée Jean Bart, Dunkerque – 59
PADALEC Anne-Marie, Économie et Gestion Lycée Beaupré, Haubourdin – 59
QUETU Thierry, Mathématiques Lycée Branly, Boulogne – 62
BERAUD Sandrine, Histoire-Géographie Lycée F. Darchicourt, Hénin-Beaumont – 62

Classe normale du corps des professeur.e.s certifié.e.s

et corps des adjoint.e.s d'enseignement

DOOGHE Emilie, Documentation Lycée Valentine Labbé, La Madeleine – 59
GALAND Karine, Sciences de la Vie et de la Terre Collège Diderot, Dainville – 62

SALGAROLO Lucie, Sciences Économiques et Sociales Lycée V. Labbé, La Madeleine – 59
CARRAUD Olivier, Anglais Lycée Léonard de Vinci, Calais – 62
DOOGHE Juliette, Histoire-Géographie Collège M. Van der Meersch, Roubaix – 59
FROMENT Hélène, Histoire-Géographie Collège Terroir, Marly – 59
CHAUDESAIGUES Sarah, Anglais Lycée Carnot, Bruay la Buisnière – 62
HENOCQ Dorothée, Lettres modernes Collège Jules Ferry, Douai – 59
NOWAK Yann, Histoire-Géographie Lycée Queneau, Villeneuve d'Ascq – 59
MUSIELINSKI Aurélie, Sciences de la Vie et de la Terre Lycée Lavoisier, Auchel – 62
DELANGUE Eric, Sciences Physiques et Chimiques Lycée Fénelon, Lille – 59
ENAULT Sandra, Espagnol Collège Paul Duez, Cambrai – 59
CATTELAINE Marie, Histoire-Géographie Collège Boris Vian, Croix – 59
AIT BAYAICH Kacem, Économie et Gestion Lycée Jules Mousseron, Denain – 59
LOGEON Laetitia, Mathématiques Collège Albert Roussel, Tourcoing – 59
OURHIATI Khalid, Biochimie, Génie-biologique Lycée Pierre Forrest, Maubeuge – 59
CARPENTIER Ludovic, Anglais Collège Roger Salengro, Saint Pol sur Ternoise – 62
GIACOMONI Julia, Économie et Gestion Lycée F. Darchicourt, Hénin-Beaumont – 62
RIEZ Bastien, Mathématiques Lycée Béhal, Lens – 62
ZULIANI Marion, Économie et Gestion Lycée F. Darchicourt, Hénin-Beaumont – 62
ROHART Laurie, Lettres classiques Collège Anne Frank, Grande-Synthe – 59
AMOSSE Diane, Histoire Géographie TZR Audomarois Calaisais – 62
PERLOT Sylvie, Sciences et Techniques Médico-Sociales Lycée Labbé, Douai – 59
COLIN Tiphaine, Sciences Économiques et Sociales Lycée Baudelaire, Roubaix – 59
HUYGHES Peggy, Éco., Gestion et Compta. Finances IUT de Béthune, Univ. d'Artois, Béthune – 62
BON Gwenaëlle, Anglais Lycée César Baggio, Lille – 59

AGRÉGÉ.E.S

Liste déposée par le SNES, le SNEP et le SNESUP

Classe exceptionnelle des professeur.e.s agrégé.e.s

BLANCHARD Didier, EPS Collège du Westhoek, Coudekerque Branche – 59
DEVRED Michel, Histoire Lycée Montebello, Lille – 59

Hors classe des professeur.e.s agrégé.e.s

PERLOT Vincent, Histoire-Géographie Lycée Paul Duez, Cambrai – 59
PARMELLI Catherine, Lettres Modernes Lycée Robespierre, Arras – 62
BORNAIS Claire, Mathématiques Université de Lille, Villeneuve d'Ascq – 59
LECUYER Denise, Lettres Modernes Lycée Montebello, Lille – 59
SOUCHE Corinne, Lettres Modernes Lycée Paul Duez, Cambrai – 59
PIECUCH Catherine, Allemand Collège Georges Brassens, Saint Venant – 62

Classe normale des professeur.e.s agrégé.e.s

MOREL Alexis, Économie et Gestion Lycée Condorcet, Lens – 62
CHALMIN Cécile, Histoire Institut d'Études Politiques, Lille – 59
COLIN Michaël, Mathématiques Lycée Gustave Eiffel, Armentières – 59
MATHIEU Olivier, Histoire-Géographie Lycée Henri Darras, Liévin – 62
YASSINE Khalid, Espagnol Lycée Darchicourt, Hénin Beaumont – 62
DUTRIAUX Antoine, Mathématiques Lycée Pierre Forest, Maubeuge – 59
QUENIART Sébastien, Lettres modernes Lycée Blaise Pascal, Longuenesse – 62
PICAUD Delphine, Mathématiques Lycée Condorcet, Lens – 62
LATASTE Flore, Histoire Lycée Pablo Picasso, Avion – 62
FORMATEL Marie, Sciences Physiques Lycée Jacquard, Caudry – 59
DENEUEGLISE Serge, Sciences de la Vie et de la Terre Université de Lille, Vill. d'Ascq – 59
QUETU Béatrice, Arts Appliqués L. techno., Éc. sup. des arts app. et du textile, Roubaix – 59

PROFESSEUR.E.S D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE

Liste déposée par le SNES et le SNUIPP

RUDANT Philippe Collège Alphonse Daudet, Leers - 59
LABEAU Thierry Collège Marguerite Yourcenar, Marchiennes - 59
MARISSAL-GUTOWSKI Marie-Claude Collège Saint-Exupéry, Onnaing - 59
BOUCHUT Françoise Collège Flandre, La Madeleine - 59



Voter et faire voter : le parcours du combattant

LA SEMAINE DU VOTE : Du 29 novembre au 6 décembre

- Le vote est possible à partir du jeudi 29 novembre à 10h jusqu'au jeudi 6 décembre à 17h, 24 heures sur 24, depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet (vote possible depuis le domicile, par exemple).
- Un « kiosque » (ordinateur dédié uniquement au vote) sera ouvert dans chaque établissement comportant plus de 8 électeurs le jeudi 6 décembre de 9h à 17h au moins. Dans chaque établissement de plus de 30 électeurs, le kiosque devra comporter au moins deux ordinateurs. Il sera donc la plupart du temps possible de voter depuis son lieu de travail le dernier jour mais il vaut mieux éviter l'effet embouteillage et voter avant.
- De plus, tout électeur peut voter dans le kiosque de n'importe quel établissement qui en comporte un, même si cet établissement n'est pas son lieu de travail : chaque électeur peut ainsi aller voter dans l'établissement le plus proche de chez lui.
- Un électeur peut se faire accompagner par un autre électeur pour aller voter, en cas de difficulté.

LES VOTES

Pour la grande majorité des électeurs, il y aura 4 votes à effectuer et il ne faut surtout pas en oublier (voir le tableau ci-dessous).

elections2018-education.fr

29 > 06
NOV DEC **Votez !**

	CAPN	CAPA	CCP	CTM	CTA
Stagiaires (toutes catégories)					
Certifiés					
Aprêlés					
CPE					
PSYen					
AED/ AESH					
NON-TITULAIRES					
PEGC					
Chaires supérieures					

COMMENT VOTER ?

Suis-je électeur ?

Sont électeurs tous les personnels titulaires et non titulaires recrutés au plus tard le 6 octobre. Les non titulaires doivent bénéficier d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois, ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois. En outre, ils doivent exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

Pour pouvoir voter je dois :

- Figurer sur la liste électorale affichée en salle des professeurs.
- Avoir activé ma boîte mail professionnelle et créé mon espace électeur.
- Disposer de mon identifiant remis entre le 5 et le 13 novembre, sous enveloppe cachetée et contre signature dans mon établissement.
- Si j'ai été recruté.e au 5 octobre 2018, je recevrai mon identifiant sur mon adresse électronique.

Du 29 novembre au 6 décembre, je me rends sur mon espace électeur et vote avec mon identifiant : l'identifiant de vote reçu entre le 5 et le 13 novembre et le mot de passe créé par l'électeur constituent les 2 éléments d'authentification indispensables pour ensuite voter !

CAS PARTICULIERS

- Les AESH recrutés par les IEN-ASH ne figurent pas sur les listes électorales des établissements. Ils/Elles peuvent vérifier leur présence sur les listes électorales directement via leur espace électeur.
- Les TZR et les personnels non titulaires qui ne sont pas affectés à l'année dans un établissement, ainsi que les AESH recrutés par les IEN-ASH, reçoivent leurs identifiants sur leur adresse mail professionnelle.
- Les personnels en congé maternité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de grave maladie, congé sans traitement, reçoivent leurs identifiants à leur domicile.

► Comment créer son espace électeur ?

1°) **Je me rends sur le portail élection** à l'adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>. Puis, je renseigne mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-lille.fr en général). Je clique sur « CONTINUER », une fenêtre s'ouvre alors pour m'indiquer qu'un courrier m'est envoyé à l'adresse que j'ai renseignée. Je clique alors sur « OK j'ai compris ».

2°) **Je consulte ma messagerie professionnelle.** J'ai reçu un mail intitulé « Création de votre compte – Élections professionnelles 2018 », dans lequel se trouve un lien me servant à créer mon espace électeur. Je clique sur le lien qui me renvoie vers mon espace électeur.

3°) **Je crée mon mot de passe :** Je choisis et je renseigne mon mot de passe. Celui-ci est personnel et confidentiel. Je le note dans un endroit sûr pour ne pas l'oublier au moment du vote. Une fois que j'ai cliqué sur « VALIDER », je reçois la confirmation de la création de mon mot de passe. Je pourrai alors consulter mon profil, mes scrutins, les listes électorales... et **VOTER, du 29 novembre au 6 décembre !**

► Je n'ai pas encore activé ma boîte mail professionnelle...

Tous les personnels de l'académie peuvent disposer d'une adresse mail professionnelle (prenom.nom@ac-lille.fr en général). Le vote est électronique, tous les électeurs doivent avoir activé leur boîte académique pour participer aux scrutins.

Pour disposer de cette adresse, il faut activer sa boîte professionnelle : pour cela, je demande au secrétariat de direction (ou au chef d'établissement ou son adjoint) mon NUMEN, numéro d'identification personnel qui me servira à activer mon adresse mail.

Je me rends sur EDULINE (<https://eduline.ac-lille.fr/>) et accède au service de messagerie électronique. J'entre mon identifiant (en général, la première lettre de mon prénom suivie du nom de famille ; exemple : l'identifiant de Léo Dupont sera LDupont), et je renseigne mon NUMEN comme mot de passe.

► J'ai perdu le mot de passe de ma boîte mail professionnelle...

Je peux réinitialiser mon mot de passe à l'aide de mon NUMEN en me rendant sur le site <https://webmail.ac-lille.fr/portail/initpass.php>

EN CAS DE DIFFICULTÉ

Je contacte la permanence du SNES de Lille au 03.20.06.77.41 (du mardi au vendredi de 14H30 à 17H30) ou par mail à l'adresse s3lil@sn.es.edu. Depuis le 11 octobre, je peux également contacter la cellule d'assistance académique (du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 jusqu'au 29 novembre, puis du lundi au samedi du 29 novembre au 6 décembre) au 03 20 15 64 00.

► Identifiant non reçu ou perdu :

Si vous avez perdu votre identifiant, il sera possible jusqu'au 6 décembre à 17 heures de le récupérer par voie électronique en se connectant sur le portail élection (<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>). Un nouvel identifiant sera alors envoyé par courriel à l'adresse professionnelle (« prenom.nom@ac-lille.fr ») sur votre messagerie académique (accessible par Eduline).

Si vous voulez avoir un nouvel identifiant (en cas de vol), cela sera possible jusqu'à la fin du scrutin, il sera envoyé par courriel ou par SMS.

► Mot de passe perdu :

La procédure est la même que pour l'identifiant.